



## PROTOCOLE SANITAIRE DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE-PERIGORD

### ***A RESPECTER PAR TOUTES LES PERSONNES FREQUENTANT LE CENTRE DEPARTEMENTAL DU FOOTBALL A MARSAC SUR L'ISLE***

Le présent protocole précise les modalités pratiques de fonctionnement du Centre départemental du football à Marsac sur l'Isle dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Il est destiné aux élus, professionnels, bénévoles et visiteurs du District de football Dordogne-Périgord.

**Article 1 :** Toute personne qui souhaite pénétrer dans le Centre administratif doit respecter les mesures sanitaires en vigueur : respect de la distanciation, port du masque et nettoyage régulier des mains.

**Toute personne qui souhaite pénétrer dans le District doit au préalable se désinfecter les mains.** Dans ce but, un distributeur de produit hydro alcoolique est disposé à l'entrée du Centre ; un panneau indicateur rappelle cette préconisation.

**Le port du masque est obligatoire** dans le cadre de tout déplacement à l'intérieur du Centre Administratif et dans les lieux clos et partagés où il est possible de se croiser. Il s'effectue selon les conditions suivantes :

- **Port du masque obligatoire dans les bureaux / couloirs / salle de réunions ;**
- **Pas d'obligation pour les salariés dans les bureaux individuels ou lorsque la distance de 1 mètre est respectée.**

Concernant l'utilisation des salles de réunions, nous vous rappelons **qu'il est nécessaire de prévenir le responsable du centre ou le secrétariat de l'organisation d'une réunion** et que la capacité d'accueil de la salle lors de la réservation soit adaptée au nombre de personnes présentes afin de respecter les distanciations sociales. Cette distanciation n'empêche pas le port du masque qui est obligatoire tout au long de la réunion.

**Article 2 :** Des lingettes et/ou produits désinfectants sont mis à disposition de chaque salarié dans leur bureau respectif. Il leur appartient de procéder régulièrement à un nettoyage de leurs espaces dédiés.

**Article 3 :** Du gel hydro-alcoolique est mis à disposition de chaque salarié dans leur bureau respectif. Des masques ont été remis à chaque salarié. Leur port est conseillé, notamment en cas de présence de visiteurs dans le Centre.

**Article 4 :** Des réunions peuvent se tenir dans les espaces dédiés du Centre départemental : salles et bureaux des commissions. Du gel hydro-alcoolique est à la disposition des participants. Le port du masque est obligatoire. Une distance minimum d'un (1) mètre doit être laissée entre chaque participant. A l'issue de chaque réunion, l'espace concerné est désinfecté. **Chaque personne est invitée à utiliser son propre matériel de bureau (crayons etc...).**

**Article 5 :** Tout visiteur se présente dans le hall d'accueil du Centre où il est reçu par un membre du personnel posté derrière la vitre d'accueil. **Les visiteurs ne sont pas admis dans les espaces de travail dédiés au personnel sauf s'ils y sont invités** et en respectant toutes les mesures en vigueur.

**Article 6 :** Les espaces communs, hall d'accueil et wc sont régulièrement désinfectés.



## PROTOCOLE SANITAIRE DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE-PERIGORD

**Article 7 :** La restauration est possible dans la salle Jean-Pierre GRELIER **après demande faite auprès du responsable du centre et sous réserve de son accord**. Le port du masque y est obligatoire à l'entrée comme dans tout déplacement dans la salle. Un service à l'assiette servi à table est recommandé. Une formule « buffet » est possible à raison d'1 personne se servant à la fois, avec ses propres couverts, tout en respectant les mesures sanitaires (port du masque et respect de la distanciation).

**Article 8 :** L'accès à l'étage est également réglementé par le protocole sanitaire en vigueur pour les lieux accueillant du public et centres d'hébergement. Il n'est possible d'y accéder qu'après demande et accord du responsable du centre.

**Article 9 :** Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

L'ensemble des modalités précisées dans la présente note est applicable à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre, selon l'évolution des conditions sanitaires.

**COVID-19**

## PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

**Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique**

**Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**

**Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter**

**Eviter de se toucher le visage**

**Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres**

**Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades**

**Port du masque obligatoire**

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

**0 800 130 000**  
(appel gratuit)